Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20261102-20261027_01-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois octobre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (17) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Absents excusés (2) : Mme GILLET Aurélie (ayant donnée pouvoir à Mme DRÉANO Françoise), M. FERIR Michaël (ayant donnée pouvoir à M. OFFRET Anthony)

Secrétaire de séance : M. VITROUIL Rémi
Présents : 17
Votants : 19

Délibération n°2026/10/27-01 – Cession du lot n° 2 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2

Rapporteur : M. Olivier GERAUX

Vu la délibération n°2020/12/08-003 relative à la création d'un budget lotissement Vallée de l'Arz ;

Vu la délibération n°2025/08/26-08 relative au lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2, portant fixation du prix des lots et approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération n°2025/10/28-07 relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe des prix des lots du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2, et approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération n°2026/09/01-05 relative à la demande d'avis des domaines concernant le projet de cession du lot n°2 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien (référence dossier n° 34213791) du 1er octobre 2026 indiquant un prix de 59 900 € HT (marge de 10 %) ;

Considérant la grille tarifaire des lots ;

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20261102-20261027_01-DE

Considérant que Madame Leïla DAIGRE et Monsieur Guillaume CAINJO souhaitent acquérir le lot n°2 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Au regard de la grille de commercialisation retenue pour le lotissement, des caractéristiques du lot n°2 et de la volonté de la commune d'assurer une cohérence tarifaire entre les différentes parcelles proposées à la vente, il est proposé de fixer son prix de cession à 63 788 € TTC, soit un montant inférieur à la valeur vénale estimée par le service du Domaine et légèrement inférieur à la valeur basse résultant de la marge d'appréciation de 10 %. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la cession de ce bien au tarif indiqué ci-dessus
- **DE DESIGNER** Maître DREAN GUIGNARD, notaire à Plumelec, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 30/10/2026

Le Secrétaire de séance,
Rémi VITROUIL

Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

